

Président

Renotte Daniel
rue du Nouveau-Monde, 476
7700 MOUSCRON
tél. 0475/35.21.07
daniel@contactoffice.be

Terrains

Ter.1., rue de la Haverie
Ter.2 - 3 - 4., rue de la Cabocherie
KB : 463-8121601-59
TVA : BE430-566-370

Correspondant qualifié

Vandommele Vera
Bergstraat 1a/11
8511 AALBEKE
GSM 0471/37.64.54
rds1619vera@proximus.be

<http://www.rds1619.be>



INFORMATIONS GENERALES 2022-2023

Bienvenue au club R.D.S. ... Voici déjà quelques informations nécessaires et indispensables pour le bon fonctionnement de votre club, merci de les lire et d'en tenir compte.

Les affiliés et les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur, disponible dans les deux buvettes du R.D.S. et de s'y soumettre sans réserve.

Le paiement de la cotisation d'affiliation donnera droit à participer non seulement aux entraînements (si non remis) et aux matchs (en cas de sélection), mais également à recevoir en prêt pour la saison un pack (voir détail ci-dessous). Il sera remis que lorsque la cotisation est payée à 50%

Si la cotisation n'est pas payée pour le 1er octobre une majoration de 25 EUR sera effective. L'affilié pourra continuer à s'entraîner jusqu'au 31 octobre mais ne pourra pas participer aux matchs officiels.

Tout affilié pour lequel la cotisation n'aura pas été réglée pour le 1er novembre ne pourra plus s'entraîner, ceci jusqu'à paiement complet de sa cotisation.

ATTENTION VU LE NOMBRE MAXIMUM DE PLACES DANS TOUTES LES CATEGORIES :

Le paiement de la cotisation, ou de l'acompte, doit être effectué au plus tard pour le 1/7 afin de confirmer votre participation à la saison 2022-2023. A partir de cette date la place sera prise en fonction de la date de paiement de la cotisation, que ce soit un ancien affilié ou un nouvel affilié.

La cotisation (voir tableau ci-dessous) doit être payée pour le 1^{er} octobre au plus tard sur le compte CBC, avec la communication '*nom du joueur + année de naissance*' :
IBAN BE87 7320 4039 5194 - BIC : CREGBEBB
au nom du ROYAL DOTTIGNIES SPORTS.

(La cotisation, montant peut aussi être payée à la buvette des Jeunes mais uniquement à Mme Sophie, un reçu du Club sera donné)

Date du paiement complet	U6 (<i>new*</i>)	U7 à U11 (<i>new*</i>)	A partir de U12 (<i>new*</i>)
Avant le 1 ^{er} juillet	195 (195)	225 (235)	245 (255)
Avant le 1 ^{er} octobre	205 (215)	235 (245)	255 (265)
A partir du 1 ^{er} octobre	230 (240)	260 (270)	280 (290)

Pack : un joueur aura une paire de bas, un short, un maillot, une veste de training et un pantalon de training aux couleurs du Club. Ainsi que 2 fois 5 EUR qui seront restitués lors de la participation du joueur à l'Apéro du RDS, organisé en janvier et 5 EUR lors du repas du RDS organisé en mars sous forme de ticket boisson.

new* : 10 EUR de frais administratif sont inclus pour une nouvelle affiliation ou nouveau transfert (joueur non affilié définitivement au RDS dans la saison 2021-2022)

Veillez noter que si deux enfants ou plus d'une même famille sont inscrits, une réduction de 30 EUR est octroyée à partir du deuxième enfant.

En cas de souci pour le paiement de la cotisation, il est demandé de contacter personnellement un membre de l'ASBL dont l'organigramme est affiché dans les 2 buvettes dans le but de trouver un arrangement. Mme Sandrine Deroef est en charge de ce type de règlement.

Attention : toute affiliation ne sera demandée qu'à partir du moment où la cotisation, ou une partie de celle-ci avec un minimum de 75€, sera réglée.

Au nom l'ASBL RDS, merci pour votre confiance.
Daniel Renotte